

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la séance du 26 mai 2023

**Date de la convocation :** 22 mai 2023

Conseillers en exercice	15
Conseillers présents	11
Pouvoirs	3

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six mai à vingt-heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Messimy-sur-Saône se sont réunis, en Mairie – salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHAL, Maire

**Présents :** T Michal – V Gelas - F Imbert – C Beguet - N Feltrin – B Doucet-Bon - JM Gimaret - C Feltrin – L Wyncarczyk – B Monel – S Tricaud

**Excusés :** P Brunel - B Sainclair (pouvoir à C Beguet) – F Serrurier (pouvoir à V Gelas) – M Chaube (pouvoir à F Imbert)

**Absent :**

**Quorum :** 11/8

**Nomination d'un secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur Christian BEGUET est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour de séance

- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2023.
- Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.
- Projet d'extension et de rénovation thermique de l'école :
  - \* Demandes de subventions au titre du Fonds Vert, de la DETR et de la transition écologique auprès du département de l'Ain
  - \* Autorisation pour dépôt du permis de construire.
- Approbation de l'Avant-Projet définitif pour modernisation points lumineux divers secteurs (LED).
- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
- Cahier des prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation relatives à la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes, soumis à un risque naturel ou technologique prévisible.
- Compte-rendu des commissions communales.
- Compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.
- Questions diverses.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2023**

Le procès-verbal du 14 avril n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

- **Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations**

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal.

Au titre de sa délégation pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain, tel qu'il est défini par le code de l'urbanisme, il a renoncé à exercer ce droit sur les trois transactions reçues et portant sur des immeubles bâtis sis 277 chemin de la Saône, 234 chemin du Sablon et 131 rue du Bourg.

Concernant sa délégation pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € HT, il a

~ accepté l'avenant à la lettre de mission du Cabinet Cornet Vincent Ségurel (CVS), consistant à remplacer l'option 2 : procédure judiciaire, par une phase amiable en vue du départ du locataire et résiliation amiable du bail, avec des honoraires de 6 000 € HT (7 200 € TTC). La phase amiable a abouti au protocole transactionnel dont le conseil municipal a eu connaissance.

- **Projet d'extension et de rénovation thermique de l'école**

a).- Demandes de subventions

Le maître d'œuvre est venu présenter le 03 mai 2023 un avant-projet définitif (APD) provisoire, en l'absence des résultats de l'étude de sol, pour les travaux de l'école. L'estimation réalisée à ce stade de 796 100 € n'est donc pas définitive. Il a été demandé au maître d'œuvre de revoir certains aspects du projet avant d'adopter l'APD. Il a été constaté qu'à chaque phase de présentation du projet, le maître d'œuvre augmente les coûts de la prestation.

Après avoir échangé avec l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain (assistant à maîtrise d'ouvrage), et en vue de déposer les dossiers de demande d'aides au plus tôt, il est parti sur une enveloppe estimative de travaux de 800 000 € maximum.

Pour ce projet, la commune a déjà obtenu une aide du département de l'Ain d'un montant de 105 326 € (15% d'un montant subventionnable de 702 170 € HT) et une pré réservation de la Région Auvergne Rhône-Alpes d'un montant de 150 000 €.

La commune pourrait prétendre à d'autres aides au titre :

- de la dotation d'équipement des territoires ruraux,
- du fonds vert pour la partie concernant la rénovation thermique ou énergétique,
- du département de l'Ain dans le cadre du fonds de transition écologique sur les mêmes bases que le fonds vert.

Ces aides sont à solliciter dans les meilleurs délais et idéalement avant fin mai.

La commune est donc contrainte par le calendrier des subventions, avec notamment l'opportunité du Fonds Vert pour la rénovation thermique et doit donc procéder aux demandes même si l'avant-projet définitif n'est pas encore arrêté.

Une personne de l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain accompagne la commune pour le montage des dossiers de subvention.

Le plan de financement a été reçu ce jour pour la commune, avec une enveloppe prévisionnelle des travaux de 750 000 € HT (extension et rénovations énergétiques), à laquelle se rajoute les dépenses annexes (maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, bureau de contrôle, coordonnateur sécurité santé, étude géotechnique, relevé topographique, frais de publicité, révision des prix, branchements, frais divers et imprévus) pour un montant de 199 349 € HT, soit un coût global de 949 349 € HT, servant de base pour les demandes de subventions.

Une remarque est formulée sur le montant du lot 1 Terrassement VRD. Il s'agit d'une estimation. Une vigilance sera apportée sur les conditions de mise en concurrence.

Il est précisé que les honoraires de maîtrise d'œuvre sont calés sur le coût des travaux au moment de l'avant-projet définitif.

Une discussion aura à nouveau lieu avec la maîtrise d'œuvre pour le coût des travaux. La décision de ce soir concerne juste les demandes de subventions pour être dans les délais.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- adopte l'opération d'extension et de rénovation thermique de l'école et les modalités de financement,
- approuve le plan de financement prévisionnel,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions sur la base du plan de financement,
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

#### b).- Autorisation pour dépôt permis de construire

Un permis de construire va être nécessaire pour le projet de l'école.

Le maire doit être habilité par l'assemblée délibérante pour pouvoir déposer la demande d'autorisation d'urbanisme.

Il convient d'être prêt pour le dépôt du permis de construire dès que l'architecte l'aura transmis et ne pas retarder ainsi l'opération. L'instruction du permis de construire va être assez longue compte-tenu des différents avis à solliciter.

Après vote à mains levées, à l'unanimité le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à déposer et à signer, au nom et pour le compte de la commune, le permis de construire relatif à l'extension de l'école, ainsi que tout document nécessaire pour son instruction et son obtention.

#### - **Approbation de l'Avant-Projet Définitif pour modernisation points lumineux divers secteurs (LED)**

Lors d'un webinaire sur l'éclairage public, Monsieur le Maire informe qu'il est intervenu quand il a été évoqué la modernisation de celui-ci, en faisant part d'une demande de la commune à ce sujet n'avançant pas. Dans la foulée de cette intervention, le syndicat intercommunal d'électricité et de e-communication de l'Ain (SIEA) a transmis l'avant-projet définitif concernant la modernisation de l'éclairage public pour divers secteurs de la commune, et concernant 205 points lumineux, hormis la rue du Bourg qui sera étudiée dans le cadre de l'aménagement du centre village.

Pour réaliser les travaux de passage en LED, le remplacement des différents modèles est nécessaire, ainsi que les supports bois, bétons et candélabres. Les mâts ne pouvant accueillir les coffrets de protection de classe 2 seront remplacés.

Le montant des travaux, estimé par le SIEA, et inscrit au programme s'élève à 131 100 € TTC. La dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune, après déduction de la participation du SIEA et du fonds de compensation de TVA est de 44 044,36 €.

La somme correspondant à l'appel de fonds de 85% du montant restant à charge de la commune, dès réalisation de l'ordre de service à l'entreprise, a été prévue au budget 2023.

L'économie réalisée avec le passage en LED est de l'ordre de 7 570 € par an, soit un amortissement de travaux sur six ans.

La commission Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux a émis un avis favorable lors de sa réunion du 25 mai 2023.

C'est un projet utile à tout point de vue.

Certains éclairages seront-ils retirés ? Cet aspect n'a pas encore été vu et il est parti sur l'existant.

Un tour de la commune sera fait pour voir ce qui pourrait être enlevé. Il est précisé que lors du déploiement de l'éclairage public une étude avait été réalisée. Les demandes d'extension parvenues ces derniers temps ont été refusées en raison du coût, mais aussi de la situation. Il ne faut pas hésiter à faire remonter les suggestions pour la suppression des points d'éclairage jugés inopportuns.

Il est également possible de réduire encore la plage horaire d'éclairage.

Il faut lutter contre la pollution lumineuse.

Pour des questions de sécurité, les axes principaux doivent rester éclairés.

La commune peut-elle prétendre à une aide sur la somme restante à sa charge ? Il ne semble pas, car c'est le SIEA qui récupère les aides au titre de sa participation.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de lancer l'opération de modernisation des points lumineux en LED,
- approuve l'avant-projet définitif établi par le Syndicat intercommunal d'électricité et de e-communication de l'Ain,
- approuve le plan de financement au niveau de l'avant-projet définitif pour le projet de modernisation des points lumineux en LED, présentant un montant des travaux inscrits au programme de 131 100 € TTC, avec une dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune de 44 044,36 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer le plan de financement et tout autre document lié au projet de modernisation des points lumineux en LED,
- précise que la somme restant à la charge de la commune sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 65568 du budget 2023 et suivant.

#### - **Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde**

Le Plan Communal de Sauvegarde réalisé en 2012 a été mis à jour en mars 2015, suite au renouvellement du conseil municipal, notamment au niveau des coordonnées des personnes. Cette action n'a pas été réalisée suite aux élections de mars 2020.

Aussi, il a été repris le Plan Communal de Sauvegarde afin de voir les points à modifier et le document revu, avec en rouge, les modifications apportées a été transmis aux conseillers municipaux.

Le Plan Communal de Sauvegarde permet d'identifier les risques, et en cas d'incident de savoir comment agir et comment alerter. Une organisation est à mettre en place pour les secours, avec les coordonnées des personnes.

Pour éviter la mise à jour du document en cas de changement d'une personne, un annuaire distinct est mis en place, qui a également été adressé aux élus.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- valide le Plan Communal de Sauvegarde avant de procéder à sa diffusion.

#### - **Cahier des prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation relatives à la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement de caravanes, soumis à un risque naturel ou technologique prévisible**

Le jeudi 06 avril 2023, la sous-commission départementale pour la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes est venue sur la commune pour la visite du camping.

A l'issue de celle-ci, la sous-commission a donné un avis favorable avec des prescriptions à réaliser dans les meilleurs délais.

Parmi celles-ci, il est mentionné de tenir à jour le cahier des prescriptions et de le faire valider par le conseil municipal. Ce cahier a été adressé aux élus.

Ce document est moins opérationnel que le Plan Communal de Sauvegarde et ne porte que sur le camping.

Au niveau des prescriptions, il a été traité la plus importante consistant à des travaux de mise aux normes électriques, qui ont été terminés ce vendredi. Il a été réduit le nombre de prises en fonction des emplacements existants, et changé les lampes dans les bornes permettant ainsi d'avoir le balisage lumineux demandé. Il a été édité un dépliant en deux langues pour les consignes de sécurité, ainsi qu'une fiche avec les numéros d'astreinte. Un point de rassemblement a été formalisé, mentionné dans le cahier, et la signalétique correspondante va être posée. Un coffret extincteur va être installé à l'intérieur même du camping avec une corne de brume servant de système d'alarme.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal

- valide le cahier des prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation relatives à la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible.

#### - **Compte-rendu des commissions communales**

##### a).- Commission Urbanisme des 07 avril, 21 avril et 05 mai 2023

Au cours de ces trois réunions, il a été examiné un permis d'aménager, deux permis de construire et cinq déclarations préalables.

Les projets portent essentiellement sur des constructions existantes avec des aménagements ou annexes.

##### b).- Commission Economie locale du 12 mai 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Fabienne IMBERT, 2<sup>ème</sup> adjoint, responsable de la commission.

Le repreneur pressenti ne se manifestant plus pour le commerce Epicerie/Bar/Restaurant, il a été discuté du lancement d'un nouvel appel à candidature. Préalablement à celui-ci, un contact a été repris avec les deux personnes dont le dossier était arrivé en seconde position. Elles sont toujours intéressées par le projet et une visite des locaux a été organisée le 17 mai. Un prochain rendez-vous est fixé le 30 mai avec leurs artisans afin qu'elles aient des devis pour leur Business Plan. Le propriétaire, en l'occurrence la commune, aura son mot à dire sur les travaux envisagés. L'orientation est également que la commune reste propriétaire de la Licence IV.

En parallèle, il a été lancé un appel via SOS VILLAGES.

#### - **Compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux**

Le conseil communautaire s'est réuni le 25 avril avec 23 points à l'ordre du jour, et notamment la modification de règlements intérieurs, des conventions de mise à disposition, le télétravail et des demandes de subventions.

La commission communautaire assainissement s'est réunie le 11 mai avec un point sur les multiples projets en cours.

La commission communautaire voirie et bâtiment a eu lieu le 22 mai avec un ordre du jour portant sur les travaux en cours.

La commission communautaire environnement s'est réunie le 23 mai avec l'étude des points bloquants au niveau du plan action mobilité ; le groupement de commande pour le Projet Alimentaire Inter-Territorial (PAIT) et l'organisation d'une tombola dans le cadre du Challenge Mobilité de juin 2023.

Un bureau du syndicat de rivière a eu lieu pour discuter de la recherche de subvention sur le projet d'étang et le renouvellement du contrat de rivière.

Monsieur Philippe BRUNEL, délégué de la commune au syndicat des Eaux et au SMIDOM a transmis différentes informations, que Monsieur le Maire rapporte :

\* Syndicat des eaux :

- ~ les nappes semblent avoir cessées de baisser et des travaux sont en cours afin de créer des interconnexions entre les différents sites de captages du syndicat et des autres syndicats,
- ~ l'Agence de l'Eau de la région Méditerranée Corse a validé le projet d'aide à Madagascar et une convention sera signée avec l'association Agronomes et Vétérinaires Sans Frontière intervenant déjà sur place.

\* SMIDOM : en attente d'information officielle, il semblerait qu'il n'ait pas été élu au bureau.

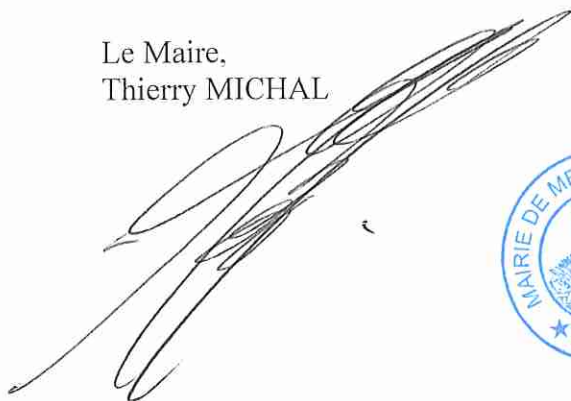
#### - **Questions et correspondances diverses**

- La commune a été destinataire ce jour d'un courriel du SMIDOM à propos du passage de la collecte des ordures ménagères en C 0,5 (une semaine sur deux) à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023. Un courrier explicatif, ainsi que le calendrier de collecte du second semestre, est adressé par le syndicat à l'ensemble des habitants de la commune.
- L'unité locale « Porte de la Dombes » de la Croix Rouge remercie pour la subvention allouée par la commune.
- Le Club Canin des Dombes a transmis une invitation pour le 60<sup>ème</sup> anniversaire du club qui se déroulera le samedi 24 juin au siège de l'association, à partir de 09 heures.
- Il est communiqué quelques informations sur les travaux :
  - \* les rambardes des ponts ont été remises en état,
  - \* les travaux de transformation de la salle de catéchisme en logement avancent. Le doublage ainsi que l'appareillage électrique sont terminés. La pose du carrelage et la peinture vont commencer. L'accès ne sera pas en St-Martin mais en enrobé. Les problèmes de réseaux ont été réglés
  - \* au niveau de la voirie, il va être rencontré des entreprises en vue d'avoir des devis pour les travaux envisagés en 2023.
- L'Info Village est-il arrivé car un message demandait de le distribuer fin mai ? Non, il n'est pas encore revenu de l'imprimerie.
- Il est mentionné la rencontre avec un gendarme route d'Ars et suite à sa demande, il lui a été indiqué que de nombreux véhicules prennent le sens interdit, avec, pour certain, une vitesse excessive.
- Avec la voie bleue, des touristes viennent au marché du jeudi. Aussi, il demandé si un panneau pourrait être mis en place pour l'indiquer. Il faut avoir une réflexion sur ce sujet, car les panneaux sont de plus en plus limités, et qu'il existe d'autres formes de communication.
- Il a été rencontré Mme Laurette MASSÉ, réalisant de la psychopédagogie positive, qui est venu présenter ses différentes activités.
- Le concert de la Chorale Les Chanteurs du Val de Mâtre aura lieu le samedi 03 juin à 20 heures 30 à l'église de Messimy-sur-Saône.

- Il est reparlé de l'ancien abri bus au Guillard qui gêne pour la manœuvre des cars scolaires. Il n'a plus de raison d'être et il sera donc enlevé par l'agent de la commune.
- Il a été mis deux cailloux chemin du Peray.
- Il est agréable de circuler à vélo sur la voie bleue et il y a d'ailleurs du monde. Malheureusement, certaines personnes roulent vite. Quand un véhicule motorisé est vu sur la voie bleue, il faut noter le numéro et le transmettre afin qu'il soit communiqué à la gendarmerie.
- Le fauchage des voies communales va avoir lieu à partir de début juin.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 23 juin 2023 à 20 heures 30.

Le Maire,  
Thierry MICHAL

Le secrétaire de séance,  
Christian BEGUET



Procès-verbal affiché le : **26 JUIN 2023**

## ANNEXE 1

Remarques et observations faites lors de la séance d'approbation du procès-verbal :

**NEANT**